

Burundi : actions pour la préservation du Lac Tanganyika

Media Terre, 29/08/14 Depuis le 9 août 2014, les forces de maintien de l'ordre, et les autorités municipales de Bujumbura (Burundi), sont à pied d'œuvre pour réprimer toute personne qui lave son véhicule aux bords du lac Tanganyika. La raison est toute simple : "C'est pour protéger le lac Tanganyika comme le recommande le nouveau code de l'eau et de l'environnement", confie Juma Saïd, maire de Bujumbura. Désormais, tout contrevenant devra payer 100.000Fbu.

Cette mesure s'applique également aux usines et entreprises riveraines du lac. Les usines doivent être raccordées aux tuyaux de la SETEMU vers les stations d'épuration des eaux usées à Buterere. Remy Ndayishimiye, porte-parole du ministre de la Sécurité publique, de la Santé et de l'Environnement, juge cette mesure "légale", en ce qu'elle est dans le cadre de la lutte contre la pollution du lac Tanganyika. C'est dans cette perspective que 71 agents de ce département ministériel ont été formés comme officiers de police judiciaire (OPJ) en mai dernier ; afin de veiller à la mise en œuvre des textes d'application du nouveau code de l'eau et de l'environnement, promulgué le 26 mars 2012. En rappel, le premier vice-président burundais, Prosper Bazombanza, attirait déjà l'attention de la communauté nationale sur le fait que les eaux du lac Tanganyika sont polluées, notamment dans la commune Ngagara. C'était lors de la célébration de la journée nationale d'écologie au Tanganyika. Le lac Tanganyika est l'un des grands lacs d'Afrique, et le plus long lac d'eau douce du monde. Il est réputé pour le nombre important d'espèces endémiques qu'il regorge. Outre, 90% d'eau consommée dans la capitale burundaise, provient du lac.